



LYCEE D'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL RURAL PRIVE
55, Impasse du Brévent
74930 REIGNIER
Tél : 04.50.43.87.65 Fax : 04.50.43.87.63
www.lyceejeanneantide.fr



**A LIRE
TRES IMPORTANT**

CARTE PASS'REGION :

FINANCEMENT DES LIVRES SCOLAIRES DOUBLEMENT DE L'AVANTAGE MANUELS SCOLAIRES AIDE AU PREMIER EQUIPEMENT PROFESSIONNEL

La carte PASS'REGION, délivrée par la Région-Rhône aux 4^e/3^e Prépa pro et aux lycéens, prend en charge :

- une partie ou la totalité des manuels scolaires,
- un deuxième jeu de manuels scolaires pour les élèves en situation de handicap
- une aide au premier équipement professionnel pour les élèves de CAPa1 et Seconde Bac pro.

La carte Pass'Région offre aussi de nombreux avantages loisirs, sport, spectacles, santé...

**LA CARTE PASS'REGION EST DONC INDISPENSABLE.
ELLE SUIVRA LE JEUNE TOUTE SA SCOLARITE.**

**ELLE DOIT ETRE COMMANDEE DES L'INSCRIPTION
POUR TOUTE NOUVELLE INSCRIPTION AU LYCEE
AFIN D'AVOIR LA CARTE POUR LA RENTREE**

1. Comment obtenir le Pass'Région ou le recharger ?

2. Livres scolaires et Pass'Région 2019-20

3. Doublement de l'avantage « manuels scolaires » pour les jeunes en situation de handicap

4. Aide au premier équipement professionnel.

1. COMMENT OBTENIR LE PASS'REGION OU LE RECHARGER ?

➤ SI VOUS N'AVIEZ PAS DE PASS'REGION EN 2018-19

Commandez-le sur internet : site Pass Région <https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr>
Rubrique « commande ». **Le Lycée validera les inscriptions et vous recevrez la carte chez vous.**

Lors de la commande, sélectionner le nom de l'établissement et la filière :

4^e/3^e de l'enseignement agricole : filière n°12

1^{ère} année CAPa / Seconde Bac pro SAPAT et TCVA avec aide au premier équipement : filière n°5

Première, Terminale, et 2e année de CAPa : filière n°7

Elève sortant de CAPa entrant directement en 1^{ère} Bac pro : filière n°5

Les CAPa 1, les Secondes Bac pro et les élèves rentrant directement en 1^{ère} Bac pro bénéficient de **l'aide au premier équipement professionnel**. Lors de l'inscription déposer une demande d'aide en précisant la formation suivie.

(Un jeune qui redouble dans la même filière n'a pas droit à l'aide au premier équipement.)

Classe	Code diplôme	Montant de l'aide au 1 ^{er} équipement
2 nd e SAPAT	403 33 001	200 €
2 nd e Technicien conseil vente animalerie	403 21 203	150 €
CAPa SAPVER 1 ^{ère} année	503 33 003	200 €

Attention à la qualité de la photo de la carte : elle doit être de face, de bonne qualité et claire. **Beaucoup de demandes de cartes sont rejetées à cause d'une photo non conforme. Merci d'y veiller et d'insérer une nouvelle photo si la Région vous adresse un mail de photo non conforme.**

LE PASS'REGION SERA UTILISE DES LA RENTREE.

Chaque élève devra présenter sa carte Pass'Région le jour de la rentrée pour obtenir ses manuels scolaires et acheter son équipement professionnel au lycée.

Le Pass'Région sera aussi utilisé pour financer des sorties dans le cadre des semaines d'accueil et tout au long de l'année. L'élève devra le garder avec lui

➤ SI VOUS AVIEZ UN PASS'REGION EN 2018-19 :

L'établissement revalidera les droits pour l'année à venir **dès que votre inscription administrative sera validée auprès du secrétariat.** La carte sera rechargée automatiquement par la Région.

➤ SI VOUS AVEZ PERDU VOTRE PASS'REGION :

Déclarez-le sur le site qui vous en adressera un nouveau.

2. LIVRES SCOLAIRES ET PASS'REGION 2019-20

Tous les livres scolaires sont commandés par l'Association de parents d'élèves *Jeanne Antide Animation*, (qui gère aussi l'ensemble des actions permettant de financer les voyages), qui les distribuera aux élèves à la rentrée et débitera les Pass'Région.

Dans le cas où le montant des livres dépasse le budget alloué par la région, le complément doit être réglé **par chèque à l'ordre de *Jeanne Antide Animation***.

Le Pass'Région ET le chèque de règlement (en cas de dépassement) devront être présentés pour le retrait des livres le jour de la rentrée.
Aucun livre ne sera distribué à l'élève
s'il ne présente pas son Pass'Région ET le chèque.

Voici le montant des livres scolaires, du Pass'Région et du solde à régler :

Classes	Montant des livres	Montant du Pass'Région	Solde à régler à Jeanne Antide Animation le jour de la rentrée
4 ^{ème} Jeanne Antide	84,60€	70 €	14,60 €
4 ^{ème} DM Ste Famille	72,20	70 €	0 €
3 ^{ème}	Elèves présents en 4 ^e Livre d'anglais à garder 40,90€	70 €	0 €
	Nouveaux Elèves entrant en 3 ^e 71,70	70 €	0 €
CAPA 1	127,10 €	100 €	27,10 €
CAPA 2	Tous les livres achetés en Capa 1 valables les 2 ans	50 €	0 €
2 ^{nde} bac pro Vente Animalerie	119,75 €	100 €	19,75 €
2 ^{nde} bac pro SAPAT	139,75 €	100 €	39,75 €
1 ^{ère} bac pro Vente produits alimentaires	135,60 € *	50 €	85,60 €
1 ^{ère} bac pro Vente Animalerie	135,60 € *	50 €	85,60 €
1 ^{ère} bac pro SAPAT	165,80 € *	50 €	115,80 €
Terminale bac pro Vente produits alimentaires	32,10 €	50 €	0 €
Terminale bac pro Vente animalerie	32,10 €	50 €	0 €
Terminale bac pro SAPAT	56,10 €	50 €	6,10 €

***Plusieurs livres de 1ères Bac pro serviront aussi en Terminale**

3. DOUBLEMENT DE L'AVANTAGE « MANUELS SCOLAIRES » POUR LES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les jeunes, dyslexiques, en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant (port de corset, scoliose...) peuvent faire une demande de doublement de l'avantage « manuels scolaires » afin de disposer d'un deuxième jeu de livres dans l'établissement.

Pour en bénéficier, faire la demande par mail sur le site Pass'Région (Rubriques Avantages /Manuels scolaires) en précisant vos nom, prénom, date de naissance et numéro de dossier inscrit sur votre Pass'Région.

Vous devrez joindre à ce mail une copie de l'un des justificatifs suivants attestant de votre situation de handicap :

- ✓ notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH),
- ✓ attestation d'Allocation d'Education Enfant Handicapé (AEEH),
- ✓ certificat médical attestant un trouble de santé invalidant,
- ✓ certificat médical justifiant le double jeu de manuels scolaires,
- ✓ attestation d'Affections de Longue Durée (ALD).

4. AIDE AU PREMIER EQUIPEMENT

Les équipements et tenues professionnelles seront commandés par le lycée à la rentrée et financés avec l'aide au premier équipement professionnel.

Un fournisseur viendra sur place faire essayer les tenues et chaussures aux élèves.

Ceux qui ont déjà l'équipement peuvent le garder ou ne racheter que ce dont ils ont besoin : à voir avec leur professeur à la rentrée.

- ✓ Pour les CAPa1 et 2ndes Sapat : équipement de cuisine : blouse, pantalon, chaussures, torchons, maniques
- ✓ Pour les 2ndes TCVA : chaussures de sécurité pour les stages, tenue pro

Les élèves sortant de CAPa et entrant directement en 1^{ère} Bac pro peuvent bénéficier de l'aide au premier équipement.

Les élèves redoublant dans la même classe et la même filière n'ont pas droit à l'aide au premier équipement dont ils ont déjà bénéficié en 1^{ère} année.